

**Groupe** : 06

**Master1**: **Statistiques Appliqués/** **Planification et Suivi-Evaluation**

Sous la supervision du :

**Dr. Ir. Armel Oussou KOUGBLENOU**

Membres du groupe :

ADAMOU Charif

ADO Omer

BIAOU Zakyou Dine

BIO SIKA Abdias

FOUNDOHOU Aquilas

IBOURAIMA Alida Grâçe

KIETA Timothée

SANTA Mathias

TIAMIOU Wakilatou

**UNIVERSITÉ DE PARAKOU**

**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

**Cours** : Réglementations et textes en vigueur en matière de statistique et planification

**Année académique : 2024 -2025**

**TP : ETHIQUE ET RECHERCHE EN STASTISTIQUE**

**ÉCOLE NATIONALE DE STATISTIQUE DE PLANIFICATION ET DE DÉMOGRAPHIE**

(ENSPD-UP)

**PLAN**

Introduction

1. Clarification conceptuelle
2. Les principes d’éthiques en recherche statistiques
3. Ethique en matière de recherche en santé au Bénin
4. Enjeux éthiques spécifiques à la recherche en statistiques

Conclusion

**Introduction**

L'éthique en recherche, et plus particulièrement en statistique, est un sujet d'une importance cruciale à l'ère des données massives et de l'informatique avancée. Avec l'accroissement des technologies de collecte et d'analyse de données, les statisticiens se trouvent confrontés à des enjeux complexes qui dépassent la simple interprétation des chiffres. Les questions d'intégrité, de transparence et de responsabilité deviennent prépondérantes. En effet, la manière dont les données sont collectées, interprétées et rapportées peut non seulement influencer la validité des résultats, mais également avoir des répercussions significatives sur les politiques publiques, la santé publique et les décisions économiques et par conséquent impacté le développement de la région ou du pays concernées. Cet exposé se propose d'explorer les principes éthiques fondamentaux qui devraient guider la recherche statistique, en examinant des cas concrets et en discutant des défis actuels auxquels les chercheurs sont confrontés dans ce domaine. Nous aborderons également l'importance d'une formation éthique pour les statisticiens afin de garantir une recherche rigoureuse et responsable, tant sur le plan méthodologique que social.

1. **Clarification conceptuelle**

**Éthique**: Selon le dictionnaire « Larousse », l'éthique est une branche de la philosophie qui examine les principes qui régissent le comportement humain. Elle se concentre sur ce qui est considéré comme bon ou mauvais, juste ou injuste, dans les actions et les décisions. L'éthique aborde des questions sur les valeurs, les normes morales et la responsabilité, tant au niveau individuel qu'au niveau sociétal. Dans ce contexte, l'éthique en statistique se réfère aux principes moraux et aux normes de conduite qui guident le travail statistique. Cela inclut la responsabilité des statisticiens à présenter les données de manière honnête et transparente, à éviter la manipulation des résultats et à respecter la confidentialité des données. L'éthique en statistique est cruciale pour garantir l'intégrité des résultats et la confiance du public.

**Recherche**: La recherche est un processus systématique visant à acquérir de nouvelles connaissances, à valider ou à modifier des connaissances existantes. Elle peut être empirique, théorique ou expérimentale et se déroule dans de nombreux domaines tels que les sciences, les sciences sociales, les arts, etc. La recherche implique la formulation de questions, la collecte de données, l'analyse et l'interprétation des résultats.

**La recherche en statistique** est l'étude des méthodes et des applications statistiques pour analyser des données et tirer des conclusions. Cela peut inclure le développement de nouvelles techniques statistiques, l'application de méthodes statistiques à des problèmes pratiques, et l'interprétation des résultats dans un cadre analytique. La recherche en statistique est essentielle pour améliorer les pratiques de collecte et d'analyse de données dans divers domaines, tels que la santé, l'économie, et les sciences sociales.

1. **Les principes d’éthiques en recherche statistiques**

Selon Article 3 de la charte africaine de la statistique, les organismes du Système statistique africain (SSA) et les statisticiens africains ainsi que tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique aux niveaux national, régional et continental doivent respecter les principes énoncés dans la Résolution sur les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptée par la Commission de Statistique des Nations Unies en avril 1994, et appliquer les principes de bonnes pratiques ci-après :

**Principe 1 : Indépendance professionnelle**

**• indépendance scientifique** : les autorités statistiques doivent pouvoir exercer leurs activités selon le principe de l’indépendance scientifique, en particulier vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d’intérêt ; cela signifie que les méthodes, concepts et nomenclatures utilisés pour l’exécution d’une opération statistique ne doivent être choisis que par les autorités statistiques sans aucune influence de quelque forme que ce soit et dans le respect des règles d’éthique et de bonne conduite.

• **impartialité** : les autorités statistiques doivent produire, analyser, diffuser et commenter les statistiques africaines dans le respect de l’indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente.

**• responsabilité** : les autorités statistiques et les statisticiens africains doivent recourir à des modes de collecte, de traitement, d’analyse et de présentation des données statistiques claires et pertinentes. De plus, les autorités statistiques ont le droit et le devoir de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs de l’information statistique qu’elles diffusent.

• **transparence** : pour faciliter une interprétation correcte des données, les autorités statistiques doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu’elles utilisent. Le droit interne régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doit être porté à la connaissance du public.

**Principe 2 : Qualité**

**• pertinence** : Les statistiques africaines doivent répondre aux besoins des utilisateurs.

**• pérennité** : Les statistiques africaines doivent être conservées sous une forme aussi détaillée que possible afin d’en garantir l’utilisation par les générations futures, tout en préservant les principes de confidentialité et de protection des répondants.

• **sources de données** : Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de diverses sources, qu´il s´agisse de recensements, d´enquêtes statistiques et/ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu´elle peut fournir, de leur actualité, particulièrement, la charge qui pèse sur les répondants et les coûts sur les donateurs. L’utilisation par les autorités statistiques des fichiers administratifs à des fins statistiques doit être garantie par le droit positif sous réserve de confidentialité.

• **exactitude et fiabilité** : Les statistiques africaines doivent refléter la réalité de façon exacte et fiable.

• **continuité :** Les autorités statistiques garantissent la continuité et la comparabilité dans le temps des informations statistiques.

• **cohérence et comparabilité :** Les statistiques africaines doivent présenter une cohérence interne dans le temps et permettre la comparaison entre les régions et les pays. A cette fin, il doit être possible de combiner et d’utiliser conjointement des données connexes provenant de sources différentes. Les concepts, classifications, terminologies et méthodes établis et reconnus au niveau international, doivent être utilisés.

**• ponctualité** : Les statistiques africaines doivent être diffusées en temps utile et, dans toute la mesure du possible, selon un calendrier annoncé à l’avance.

**• actualité :** Les statistiques africaines doivent prendre en compte les événements courants et être d’actualité.

• **spécificités** : Les méthodes de production et d’analyse de l’information statistique doivent tenir compte des spécificités africaines.

• **sensibilisation** : Les Etats parties doivent sensibiliser le public, et en particulier, les fournisseurs des données statistiques sur l’importance de la statistique.

**Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources**

**• mandat** : Les autorités statistiques disposent d’un mandat légal clair les habilitant à collecter des données pour les besoins de la production des statistiques africaines. A la demande des autorités statistiques, les administrations publiques, les entreprises, la société civile et les ménages ainsi que le grand public peuvent être contraints par le droit interne à permettre l’accès à des données ou à fournir des données pour l’établissement de statistiques africaines.

**• adéquation des ressources** : Dans la mesure du possible, les ressources dont disposent les autorités statistiques doivent être suffisantes et stables pour leur permettre de répondre aux besoins de statistiques exigées aux niveaux national, régional et continental. La mise à disposition de ces ressources incombe principalement aux gouvernements des Etats parties.

• **rapport coût-efficacité :** Les ressources doivent être utilisées de façon efficiente par les autorités statistiques. Cela suppose, en particulier, que les opérations doivent, dans toute la mesure du possible, être programmées de façon optimale. Dans le souci de réduire la charge qui pèse sur les répondants et d’éviter autant que possible les enquêtes directes coûteuses, tout doit être mis en œuvre pour améliorer la production et l’exploitation statistique des fichiers administratifs.

**Principe 4 : Diffusion**

• **accessibilité** : Les autorités statistiques garantissent l’accès aux statistiques africaines. Ce droit d’accès pour tous les utilisateurs, sans aucune restriction, doit être garanti par le droit interne. Les micros données peuvent être mises à la disposition des utilisateurs à condition que les lois et les procédures clairement définies soient respectées et que la confidentialité soit maintenue.

• **concertation avec les utilisateurs** : Des mécanismes de concertation avec l’ensemble des utilisateurs des statistiques africaines, sans discrimination aucune, doivent être mis en place pour s’assurer de l’adéquation de l’information statistique à leurs besoins.

**• clarté et compréhension** : Les statistiques africaines doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d’une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées des métadonnées nécessaires et de commentaires analytiques.

**• simultanéité** : Les statistiques africaines sont diffusées de manière à ce que tous les utilisateurs puissent en prendre connaissance simultanément. Si certaines autorités reçoivent des informations préalables sous embargo afin qu’elles puissent se préparer à répondre à d’éventuelles questions, la nature des informations ainsi communiquées, l’identité des destinataires et le délai qui s’écoule avant la diffusion publique, doivent être annoncés publiquement.

• **rectification** : Les autorités statistiques doivent rectifier les résultats des publications entachés d’erreurs significatives en utilisant les pratiques standards statistiques, ou, dans les cas les plus graves, suspendre la diffusion, en portant clairement à la connaissance des utilisateurs les raisons de ces rectifications ou de ces suspensions.

**Principe 5 : Protection des données individuelles, des sources d’information et des répondants**

• **Confidentialité :** La protection de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données (ménages, entreprises, administrations et autres répondants), la confidentialité des informations qu’ils communiquent et l’utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques, doivent être absolument garantis par les autorités statistiques et les statisticiens africains ainsi que par tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique en Afrique.

• **Information aux fournisseurs des données** : Les personnes physiques ou morales interrogées lors des enquêtes statistiques sont informées sur la finalité des questionnements auxquels elles sont soumises ainsi que sur les mesures adoptées en matière de protection des données qu’elles fournissent.

**• finalité :** Les données concernant les personnes physiques ou morales collectées à des fins statistiques ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de répressions ou de poursuites judiciaires et d’une manière générale, à des mesures administratives relatives à ces personnes.

**• Rationalité** : Les autorités statistiques ne procéderont à des enquêtes que si des informations d’origine administrative ne sont pas disponibles ou si leur qualité n’est pas suffisante au regard des exigences de qualité de l’information statistique.

**Principe 6 : Coordination et coopération**

**• coordination** : La coordination et la collaboration entre les différentes autorités statistiques d’un même pays sont indispensables pour assurer la cohérence et la qualité de l’information statistique. De même, la concertation et le dialogue entre tous les membres du Système statistique africain (SSA) sont essentiels à l’harmonisation, à la production et à l’utilisation des statistiques africaines.

• **coopération** : La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique doit être encouragée pour contribuer à l´amélioration des systèmes de production des statistiques africaines.

Ces principes guident les chercheurs dans la conduite de travaux statistiques responsables et éthiques.

1. **Ethique en matière de recherche en santé au Bénin**

Selon Article 6 de la loi N° 2010-40 du 08 décembre 2010 portant code d'éthique et de déontologie pour la recherche en santé en République du Bénin : Toute recherche impliquant des sujets humains doit être exécutée dans le respect des principes ci-après :

* La dignité humaine et les droits de l’homme ;
* La vulnérabilité humaine et l'intégrité personnelle ;
* L’anonymat ;
* La confidentialité ;
* Les croyances et les pratiques socio-culturelles ;
* L’innocuité ;
* L'action bénéfique de la recherche ;
* L'équité de la recherche ;
* La restitution des résultats aux personnes concernées ;
* Les règles de diffusion et d'utilisation des résultats ;
* Le partage des bienfaits de la recherche.

1. **Enjeux éthiques spécifiques à la recherche en statistiques**

La recherche en statistiques soulève des enjeux éthiques spécifiques en raison de la nature des données manipulées, des méthodes utilisées et des impacts potentiels des résultats. Voici les principaux enjeux :

1**. Confidentialité et protection des données**

-Respect de la vie privée : Les chercheurs en statistiques travaillent souvent avec des données sensibles (santé, finances, comportement). Il est essentiel de protéger l'identité des individus dans les bases de données.

-Anonymisation : Bien que les données soient anonymisées, il existe un risque de ré identification en combinant différentes sources de données.

-Conformité réglementaire : Respect des lois telles que le RGPD (Règlement général sur la protection des données) en Europe ou d'autres cadres juridiques internationaux.

**2. Biais et discrimination**

-Représentativité des données: Les biais dans les données collectées (par exemple, sous-représentation de certains groupes sociaux ou ethniques) peuvent conduire à des conclusions erronées ou injustes.

-Utilisation éthique des algorithmes : Les modèles statistiques ou algorithmes peuvent amplifier les biais existants dans les données si ces derniers ne sont pas correctement identifiés et corrigés.

**3. Usage des résultats**

-Applications non éthiques : Les résultats statistiques peuvent être détournés à des fins manipulatrices ou nuisibles, comme justifier des politiques discriminatoires ou manipuler l'opinion publique.

- Responsabilité sociale : Les chercheurs doivent anticiper l'impact de leurs travaux, notamment dans les domaines sensibles comme la santé publique, la sécurité ou l'économie.

**4. Transparence et reproductibilité**

-Pratiques douteuses : Les choix de modélisation ou de présentation des résultats peuvent être influencés par des pressions externes, comme le besoin de publier des résultats significatifs.

-Publication biaisée : Exclure les résultats non significatifs ou négatifs peut fausser la compréhension globale d’un problème.

-Documentation insuffisante : Ne pas fournir suffisamment de détails sur les méthodes employées peut rendre difficile, voire impossible, la reproduction des travaux.

**5. Communication des résultats**

-Compréhension par le public : Les résultats statistiques sont souvent complexes et risquent d’être mal interprétés par des non-experts, ce qui peut entraîner des décisions basées sur une mauvaise compréhension des faits.

-Simplification excessive : Résumer ou vulgariser les données peut parfois mener à des conclusions trompeuses ou inexactes.

**6. Manipulation et fraude scientifique**

-Choix délibérés de méthodes : Manipuler les modèles ou les tests pour produire des résultats favorables, en particulier sous pression de commanditaires ou de bailleurs de fonds.

-Fabrication ou falsification de données : Pratique contraire à l'éthique qui compromet la fiabilité et la crédibilité de la recherche.

**7. Équité dans l'accès aux données et aux résultats**

-Inégalités d'accès : Les données et les résultats de recherche sont parfois inaccessibles à certaines communautés ou pays en raison de barrières financières, linguistiques ou technologiques.

-Partage éthique des données : Les données doivent être partagées de manière à ne pas violer les droits des individus ou des groupes concernés.

**8. Responsabilité des chercheurs**

-Formation éthique : Les chercheurs doivent être formés aux enjeux éthiques et à la gestion des dilemmes complexes rencontrés dans leurs travaux.

-Collaboration avec des experts : Dans certains cas, travailler avec des experts en éthique ou en sciences sociales peut aider à identifier et à résoudre des problèmes éthiques spécifiques.

**Conclusion**

En somme, l'éthique dans le domaine de la recherche statistique constitue un fondement vital qui garantit non seulement l'intégrité des résultats, mais aussi le respect de la dignité des participants et des populations étudiées. À travers cet exposé, nous avons exploré les diverses dimensions éthiques, telles que la nécessité d'une transparence accrue, le consentement éclairé des participants, et la responsabilité des chercheurs face aux implications sociétales des données qu'ils manipulent. Il est impératif que les professionnels de la statistique adoptent des pratiques rigoureuses et éthiques pour préserver la confiance du public et assurer une utilisation responsable des données.

Finalement, l'éthique en recherche statistique n'est pas seulement une obligation morale, mais un impératif scientifique qui contribue à l'avancement des connaissances tout en protégeant les droits et le bien-être de la société. En gardant cela à l'esprit, nous pouvons avancer vers une recherche plus éthique et responsable, en favorisant un impact positif durable sur notre monde.